

Contrat engagement solidaire 2026 - 2027

AMAP
Le panier de la Tour
Penchée
2 av des Meuniers
91150 Etampes

CONTRAT LEGUMES

Producteur :
EARL Carreau A et V (alias Virginie Carreau)
Délices du Potager
1, rue des maraîchers - 28310 POINVILLE

A rédiger en 3 exemplaires signés à l'AMAP les jours de distribution (abonné, producteur, archivage)

Nom / Prénom de l'adhérent.....

Adresse :

Téléphone :.....Courriel :.....

Engagements :

- Adhérent : Je soussigné(e), membre de l'association « **Le Panier de la Tour Penchée** », après avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur affiché dans le local et acquitté ma cotisation, confirme mon contrat pour les **légumes** avec **EARL Carreau A et V**.

Je choisis mon panier	Prix	Nombre de livraison	Valeur totale du contrat
Mini panier	11 €		
Petit panier	16 €		
Grand panier	25 €		

La première distribution est le 24/09/2026 et la dernière aura lieu le 23/09/2027 et il y aura **49** paniers pour un contrat d'une année complète.

Il y aura une double distribution le 17/12/2026

Pas de distribution les 24 et 31/12/2026, puis les 29/04/2027, 06/05/2027 et 13/05/2027

Les produits commandés sont à retirer au local de l'AMAP le jeudi entre 18 heures et 19 heures 30.

Je joins à mon contrat signé le(s) chèque(s) à l'ordre **EARL Carreau A et V** et daté(s) du jour de la création :

Nombre de chèques (de 1 à 10)	
-------------------------------	--

N° chèque										
Montant										
Mois enct										

- Producteur : **EARL Carreau A et V** s'engage à fournir à chaque distribution prévue la quantité de légumes choisie lors de la signature du contrat, sur le lieu de la distribution.
- Les signataires du présent contrat déclarent avoir pris connaissance des conditions du contrat décrites en dernière page.

Fait à.....le.....

Fait à.....le.....

« Lu et approuvé » et signature de l'adhérent :

« Lu et approuvé » et signature du producteur :

*Nota : L'association **Le Panier de la Tour Penchée** a établi un partenariat avec **EARL Carreau A et V** Producteur Biologique. En souscrivant un contrat avec lui, vous préachetez des **légumes**, manifestez votre solidarité envers un producteur local engagé dans une démarche biologique. Vous contribuez à faire vivre une exploitation respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois. Vous aidez de ce fait notre producteur-partenaire à planifier sa production, et consommez des produits dont vous connaissez la provenance et les méthodes d'élevage.*

OBJET ET EXPOSE DU CONTRAT

Déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires pour l'achat d'une part de production en vue de soutenir l'exploitation du producteur

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et les engagements définis dans la charte des AMAP et dans les statuts et le règlement intérieur (voir site web) de l'association "Le Panier de la Tour Penchée" :

L'ABONNÉ(E) à jour de sa cotisation de l'année civile en cours.

PRÉFINANCER la production,

PRENDRE SA PART selon les termes du contrat

(ou à procéder à son remplacement en cas d'impossibilité),

ASSUMER les imprévus liés à la production,

ÊTRE SOLIDAIRE du producteur.

LE PRODUCTEUR partenaire

LIVRER DES PRODUITS de qualité,

ÊTRE PRÉSENT lors d'une distribution,

INFORMER sur le mode de fixation des prix, ses méthodes de travail, sa situation financière, ses projets, les difficultés de son exploitation,

ACCUEILLIR les abonné(e)s sur son exploitation,

ADHÉRER de préférence au réseau AMAP Ile-de-France.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique...) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une AGE spécifique à cette situation, réunissant les membres du bureau, le producteur et tous les membres de l'association.

L'AMAP Le panier de la Tour Penchée et ses liens de communication :

Téléphone : 07 49 71 05 48

Courriel : panier.tourpenchee@gmail.com

Facebook

Instagram